

(N° 17.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1897.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires à des Budgets pour l'exercice 1897 et des crédits provisoires à valoir sur les Budgets pour l'exercice 1898.

(Voir les n^{os} 36 et 39, session de 1897-1898, de la Chambre des Représentants, et 16, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; ALLARD, CAPPELLE, NAGELMACKERS, HARDENPONT et le Chevalier DESCAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous faire rapport sur le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires à des budgets pour l'exercice 1897 et des crédits provisoires à valoir sur les budgets pour l'exercice 1898.

L'allocation de ces crédits n'a donné lieu à aucune observation au sein de la Commission.

Le vote de ces crédits présente un véritable caractère d'urgence.

En conséquence, nous avons l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet de Loi soumis à ses délibérations.

Le Rapporteur,
Chevalier DESCAMPS.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.